

# CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 24-25 : « Identités, Altérités, quels enjeux pour la culture ? »

Promotion Koyo Kouoh

Synthèse du Rapport du Groupe 5

*Diversité de la scène artistique : quels moyens d'y parvenir ?*

Référente : **Cathy Bouvard**, directrice des Ateliers Médicis

**Membres du groupe :**

- **Anne-Florence DULISCOUËT**, directrice de la rédaction de News Tank Culture ;
- **Myriam GOURRIN**, chargée de mission auprès du directeur de la diplomatie culturelle, éducative, universitaire et scientifique du ministère de l'Europe et des affaires étrangères / Cheffe du service de l'internationalisation et de l'insertion professionnelle au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris ;
- **Sarah LEGRAIN**, Députée de Paris LFI-NFP, membre de la commission des affaires culturelles. ;
- **Aymeric PICHEVIN**, Président de Rafe Productions et fondateur de Rappeuses en Liberté ;
- **Anne SAUVAGE**, directrice de l'Atelier de Paris, Centre de Développement Chorégraphique National ;
- **Ariane TRICAUD**, Directrice de l'Action culturelle et des relations internationales de la Ville de Saint-Ouen, Responsable du pôle Saisons et temps forts de l'Institut français.

Avec l'aide et l'appui de **Lili BELLON**, étudiante à Sciences Po, assistante de recherche et de rédaction.

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.

## Synthèse et principaux points du rapport

« La culture, c'est ce qu'on va laisser de nous, un héritage qu'on s'approprie, des histoires et des récits qui nous fondent et nous relient, c'est vraiment la question de l'identité et de la reconnaissance, ce qui transforme une population par essence diversifiée en un peuple un et indivisible avec vocabulaire et référentiel communs ».

David Bobée, cité par Maxime Cervulle & Bérénice Hamidi dans *Les damné·es de la scène – penser les controverses théâtrales sur le racisme*, 2024.

Que désigne l'expression « diversité de la scène artistique » ? Les autrices et l'auteur du rapport se sont confrontés à cette ambitieuse question et ont choisi de concentrer leur réflexion sur la diversité ethno-raciale dans le spectacle vivant. En effet, la question de la représentation et du dialogue entre public et artistes se pose plus directement dans le spectacle vivant que dans d'autres arts. En France, les arts du spectacle restent majoritairement pratiqués et encadrés par des personnes blanches, tandis que près d'un tiers de la population n'est pas perçue comme blanche d'après plusieurs études de l'INED parues depuis 2015. Si des progrès ont été observés, ils demeurent insuffisants et menacés par la libération d'une parole raciste.

Comment assurer une politique culturelle volontariste en faveur d'un art démocratique, si l'on ne parvient pas à assumer le combat contre les discriminations systémiques ? Le rapport prend le parti de renoncer à l'euphémisation que recouvre le terme de « diversité », citant Mohamed El Khatib et Binkady-Emmanuel Hié : « Ne pas pouvoir nommer, c'est empêcher d'exister ». Le rapport estime qu'il est impossible de lutter contre les inégalités sans les objectiver, et que si des outils existent (baromètre de l'Arcom, comptages de fréquentation), leur recours reste trop peu systématique.

Observations et préconisations sont ici déployées pour chacune des huit étapes de la chaîne de création : construction des imaginaires, pratique artistique, formation et insertion, production, programmation, diffusion, communication et médiation. Cinq préconisations transversales en émergent, appelant à une action publique structurée et durable.

## Huit étapes pour construire des politiques culturelles anti-racistes

### 1. La construction des imaginaires et des récits

C'est par les récits que se diffusent les représentations. Or, les récits les plus largement diffusés restent produits depuis une position blanche dominante. Plusieurs leviers sont identifiés pour favoriser la production et la diffusion d'autres récits :

- Encourager les commandes et résidences d'écriture à des auteurs et autrices issus de parcours variés ;
- Favoriser la réinterprétation du répertoire classique à la lumière des sociétés contemporaines, sans censure mais avec contextualisation ;
- Soutenir les projets d'éveil culturel dès la petite enfance ;
- Promouvoir des rôles-modèles visibles comme le jeune danseur Guillaume Diop à l'Opéra de Paris ;
- Mettre en place un glossaire partagé des termes et une réflexion commune sur le vocabulaire de la diversité.

### 2. La pratique artistique

L'accès à la pratique artistique constitue la première marche vers la représentation. Dès l'enfance, la fréquentation d'un conservatoire, d'une MJC ou d'un atelier conditionne la possibilité de se projeter comme spectateur ou futur artiste. Les autrices et l'auteur soulignent que les inégalités sociales et territoriales freinent cet accès : les enfants issus de milieux populaires ou des zones rurales demeurent sous-représentés dans les disciplines dites classiques.

Des dispositifs existants sont cités en exemples : *Démos* (Philharmonie de Paris), qui forme des orchestres d'enfants issus de quartiers prioritaires ; *AIMS*, dispositif d'artistes intervenant en milieu scolaire ; ou *Colo Chaillot*, qui s'adresse à des jeunes et se déplace dans toute la France pendant les vacances scolaires.

Différentes actions sont préconisées :

- Intégrer la pratique artistique au temps scolaire obligatoire ;
- Étendre les dispositifs existants à tout le territoire ;
- Favoriser les partenariats école-structures culturelles ;
- Valoriser les modèles de réussite issus de la diversité.

### 3. La formation, la professionnalisation et l'insertion des artistes

Les écoles d'art, de théâtre, de danse et de musique constituent des portes d'entrée déterminantes vers la vie professionnelle. Or, leurs processus de recrutement reconduisent souvent malgré eux des discriminations. Le rapport

identifie plusieurs axes d'action pour ouvrir les établissements d'enseignement artistique :

- Ouvrir les concours par exemple via des classes préparatoires sur critères sociaux (ex. : CNSAD, MC93 de Bobigny) ;
- Délocaliser les auditions pour toucher les territoires et les outre-mer ;
- Diversifier les jurys par genre, origine et parcours ;
- Lever les freins économiques grâce à des bourses et hébergements ;
- Faciliter l'insertion professionnelle par le mentorat, les académies, les programmes d'accélération (ex. : *1er Acte, La Relève*).

#### **4. La production**

La phase de production vise la traduction de l'intention artistique en une réalité matérielle. C'est ici que la diversité se joue concrètement : quels artistes sont engagés, quelles équipes produisent, quels budgets sont alloués ?

Le rapport note que la présence d'artistes non-blancs sur scène demeure marginale et souvent conditionnée à des thématiques identitaires. Il plaide pour un principe d'universalité active, où tous les corps et toutes les voix peuvent incarner tous les rôles, sans assignation. Il faudrait pour cela :

- Introduire des clauses de diversité dans les conventions de production financées par des fonds publics ;
- Soutenir les structures émergentes portées par des artistes non-blancs ;
- Diversifier les distributions artistiques mais aussi l'ensemble des équipes et des personnels attachés à la production des œuvres

#### **5. La programmation**

La programmation conditionne la visibilité. Cependant, elle reste trop souvent uniforme. Le rapport recommande d'intégrer des objectifs de diversité dans les cahiers des charges des lieux subventionnés, de former les programmateurs à la lutte contre les biais inconscients et d'accueillir certaines formes artistiques « populaires » (stand-up, rap, humour...)

En particulier, l'État et les collectivités doivent conditionner leurs subventions à des engagements mesurables en matière de diversité dans la programmation, en s'inspirant des formations aux VHSS obligatoires pour obtenir des subventions du CNC.

#### **6. La diffusion**

Même lorsqu'ils sont produits, les spectacles portés par des artistes non-blancs rencontrent des obstacles de diffusion. Le rapport plaide pour une politique de diffusion équitable.

Il est recommandé en particulier de :

- Créer des circuits de diffusion dans des lieux emblématiques mais aussi moins conventionnels et donc plus accessibles symboliquement ;
- Garantir avec le concours des DRAC, préfectures et collectivités, la sécurisation des représentations et des personnes ;
- Intégrer la diversité comme critère d'attribution des tournées soutenues par l'État.

## 7. La communication et la prescription

La représentation des minorités ethniques passe aussi par l'image publique du secteur culturel. Si les affiches, sites web, critiques et médias contribuent à construire les imaginaires collectifs, les discours qu'ils portent demeurent souvent biaisés. Pour une communication plus juste, le rapport encourage à former les communicants et les médias culturels à ces enjeux et avoir des relais dans les écosystèmes que l'on vise, identifier et s'appuyer sur des prescripteurs et adopter les bons codes.

## 8. La médiation

Dernier maillon de la chaîne, la médiation relie les œuvres et les publics. Elle doit devenir un espace de rencontres interculturelles, au-delà du simple outil de vulgarisation. Le rapport souligne que la diversité des publics suppose de repenser les modes de médiation : adapter les formats, travailler avec les associations locales, impliquer les habitants. Il s'agit d'inscrire la médiation dans une logique de service public, d'en faire un levier de cohésion sociale.

### Le rapport s'achève sur cinq préconisations transversales :

- Créer un observatoire de la diversité de la scène artistique en capacité de mesurer la diversité ;
- Créer un outil d'évaluation de l'impact de la diversité des scènes sur la diversité des publics ;
- Incrire l'objectif de diversité dans l'organisation des structures artistiques et culturelles, fixer des objectifs et définir des indicateurs, évaluer les effets de la politique et des moyens publics dédiés à l'atteinte de ces objectifs ;
- Systématiser les formations à la lutte contre les "violences ethno-raciales" (V.E.R.) ;
- En cas d'objectifs non atteints, conditionner l'attribution de subventions à des quotas de diversité.